

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Administration Générale

REF : DAJDAG2008003

Signataire : ABW/MD/PC

OBJET : Désignation d'un représentant de la commune d'Aubervilliers au Conseil Technique et Pédagogique (CTP) du CEMEA-CFPES

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Vu l'article L2121-33 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la composition du Conseil Technique et Pédagogique ;

Considérant qu'il y a lieu de désigner un membre élu par le conseil municipal pour siéger au Conseil Technique et Pédagogique (CTP) du Centre de Formation aux Professions Éducatives et Sociales (CFPES-CEMÉA) ;

A l'unanimité.

DELIBERE :

DESIGNE Monsieur Edgar MINIMBU, conseiller municipal, pour représenter la Commune au sein du Conseil Technique et Pédagogique (CTP) du CEMEA-CFPES.

Pour le Maire

L'adjoint délégué